



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 7 février 2018

Le Conseil communal a délivré un préavis favorable pour organiser un moto trial dans le secteur de Binii, ce préavis étant conditionné au respect de certaines règles.

Le Conseil communal a accepté la démission présentée par M. Christian Dumoulin, collaborateur auprès du service des travaux publics.

Le Conseil communal a nommé M. Jacques Roland Varone, domicilié à Prinzières, membre au sein de la commission arts, culture et patrimoine en remplacement de M. Anthony Jollien, qui est désormais collaborateur auprès du service communal de l'entretien.

Le Conseil communal a nommé une commission de travail ad hoc qui a la mission de rendre un rapport, avec les avantages et les inconvénients, de maintenir les bâtiments scolaires dans les villages ou la préconisation d'étendre le périmètre scolaire de Moréchon, en édifiant un nouveau bâtiment « Moréchon 3 ».

Le Conseil communal a confirmé l'achat d'un nouveau panneau et la reprise aux frais de la maison Signal SA du panneau posé actuellement à l'entrée de Savièse qui ne donne pas satisfaction.

Dans le cadre de la mise en valeur du site du Château de la Soie, le bureau Clio Sàrl, Martigny, s'est vu confier des travaux de recherches historiques.

Le Conseil communal a validé la proposition de déposer une demande d'autorisation de construire pour la réparation du chalet de la Tsa, partiellement endommagé par l'une des avalanches descendues dans la vallée de la Morge.

Le Conseil communal a autorisé le ramassage de déchets à domicile à la condition que les consignes données soient respectées.

Le Conseil communal a réitéré son soutien financier à la patrouille des glaciers (PDG), ceci eu égard aux excellentes relations entretenues avec l'armée, sans compter son aide logistique lors de transports aériens et sa présence régulière dans le cadre de ses cours annuels. Présence encore plus marquée cette année avec l'école de recrues de la police militaire.

Le Conseil communal renonce à être une étape de la Wavetrophy (rallye de véhicules électriques à deux ou quatre roues). Par contre le rallye est autorisé à transiter par notre commune pour sa journée romande, le 12 juin prochain.

Le Conseil communal a donné son accord pour la pose d'une antenne sur le toit du home pour mieux couvrir le secteur de la télécommunication sur notre commune.

Le Conseil communal a approuvé l'étude des surfaces prioritaires et de l'ébauche de concepts de mesures de protection de la forêt établies par le bureau Nivalp SA.

Le Conseil communal a adopté les tarifs des amendes liées aux articles du règlement communal de police.

Le Conseil bourgeoisial a établi un nouveau contrat de bail d'une durée de dix ans, rétroactivement dès le 1er octobre 2017, pour le chalet de la Viellar.

Le Conseil bourgeoisial a donné son accord pour poser une station semi-enterrée sur la parcelle no 24, au lieu-dit « Cernet », en placement de la station posée sur un poteau bois.